

REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ATTEINTE AUX DROITS AUX LIBERTES DE PRESSE, D'EXPRESSION ET D'OPINION : TENTATIVE D'ENLEVEMENT DE M. FRANCOIS MBOKE ; JOURNALISTE D'INVESTIGATIONS ÉCONOMIQUES, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PUBLICATIONS, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PUBLICITE ET PRESIDENT DU RESEAU DES PATRONS DE PRESSE DU CAMEROUN (REPAC).

Douala-Cameroun : Communiqué de presse REDHAC N°0029/02/05/2024

Douala le 02 mai 2024 : le Réseaux des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition-pays-Cameroun ont été informés de la tentative d'enlèvement du journaliste François MBOKE par des gendarmes.



Le 30 avril 2024, aux environs de 14h, quelques éléments de la gendarmerie nationale (certains en uniforme et d'autres en civil) ont fait irruption dans les locaux du journal « Diapason » sans aucun mandat et en l'absence de Monsieur François MBOKE ; par ailleurs Directeur des Publications et Président du Réseau des Patrons de Presse du Cameroun (REPAC).

Ceux-ci, ayant refusé de décliner leur identité ainsi que l'unité à laquelle ils appartiennent ont enchainé une série de question dans un ton martial et agressif à l'endroit des personnes présentes sur les lieux en ces termes : « où est François MBOKE ? », « il arrive et rentre souvent à quelle heure ? ».

A la question de savoir la raison de leur présence dans les lieux et ce qui est reproché au journaliste, les gendarmes répondront à leurs interlocuteurs que : « Ce n'est pas votre problème ».

En rappel :

Le 17 janvier 2023, Monsieur Arsène Salomon Mbani Zogo connu sous le pseudonyme de Martinez Zogo ; animateur et chef de chaîne d'Amplitude FM dans la ville de Yaoundé a été enlevé par des hommes non identifiés et quelques jours après son corps sans vie a été retrouvé dans une banlieue de Yaoundé avec des marques de torture. Aujourd'hui, son procès est pendant au Tribunal Militaire de Yaoundé et a permis l'inculpation de plusieurs éléments des forces de défense et de sécurité supposés avoir contribué à l'assassinat du journaliste.

**De tout ce qui précède,
Le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :**

- Exercent leur soutien au journaliste et Directeur de Publication François MBOKE et l'encouragent dans sa profession dont l'apport est d'une importance capitale pour la construction d'une société démocratique et soucieuse des droits humains ;
- Restent très préoccupés par la recrudescence des atteintes aux libertés fondamentales en particulier le droit à la vie, les libertés de presse, d'expression, d'association et de réunion au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en général ;
- S'insurgent contre l'acharnement à la profession de journalisme et le musellement de la presse surtout privée qui concourt à juste titre à la pluralité du débat sociétal, politique et économique ; et qui contribue à un environnement démocratique, à une plus grande transparence de la responsabilité publique ainsi qu'à la bonne gouvernance.
- Condamnent avec véhémence toute manœuvre de menace, d'intimidation ou de musellement de la presse ;
- Demandent que Monsieur François MBOKE ainsi que tous les journalistes victimes des menaces et représailles de toutes sortes puissent exercer en toute quiétude et que les auteurs et commanditaires des actes de menaces et d'intimidation dont il est victime soient recherchés et présentés à la justice afin de répondre de leurs actes.

Aussi, le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :

Attirent l'attention des autorités camerounaises sur leur obligation régaliennne de protection des personnes et des biens ; notamment la protection des journalistes en ce jour de veille de la 31^e édition de la journée mondiale de la liberté de la presse.

Enfin, le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun recommandent au gouvernement du Cameroun :

- De respecter les instruments régionaux (UA-CADHP) et internationaux (ONU) pertinents ci-dessous :
 - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) ;
 - La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
 - Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ;
 - La Déclaration des Nations Unies 1998 sur les Défenseurs des Droits Humains ;
 - La Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique ;
 - La Déclaration de Midrand sur la liberté de la Presse en Afrique (2013).
- De protéger légalement les Défenseur(e)s des Droits Humains et les journalistes en adoptant la proposition de loi portant : « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains » déposée dans le bureau du président du Sénat depuis novembre 2021.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237) 233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac